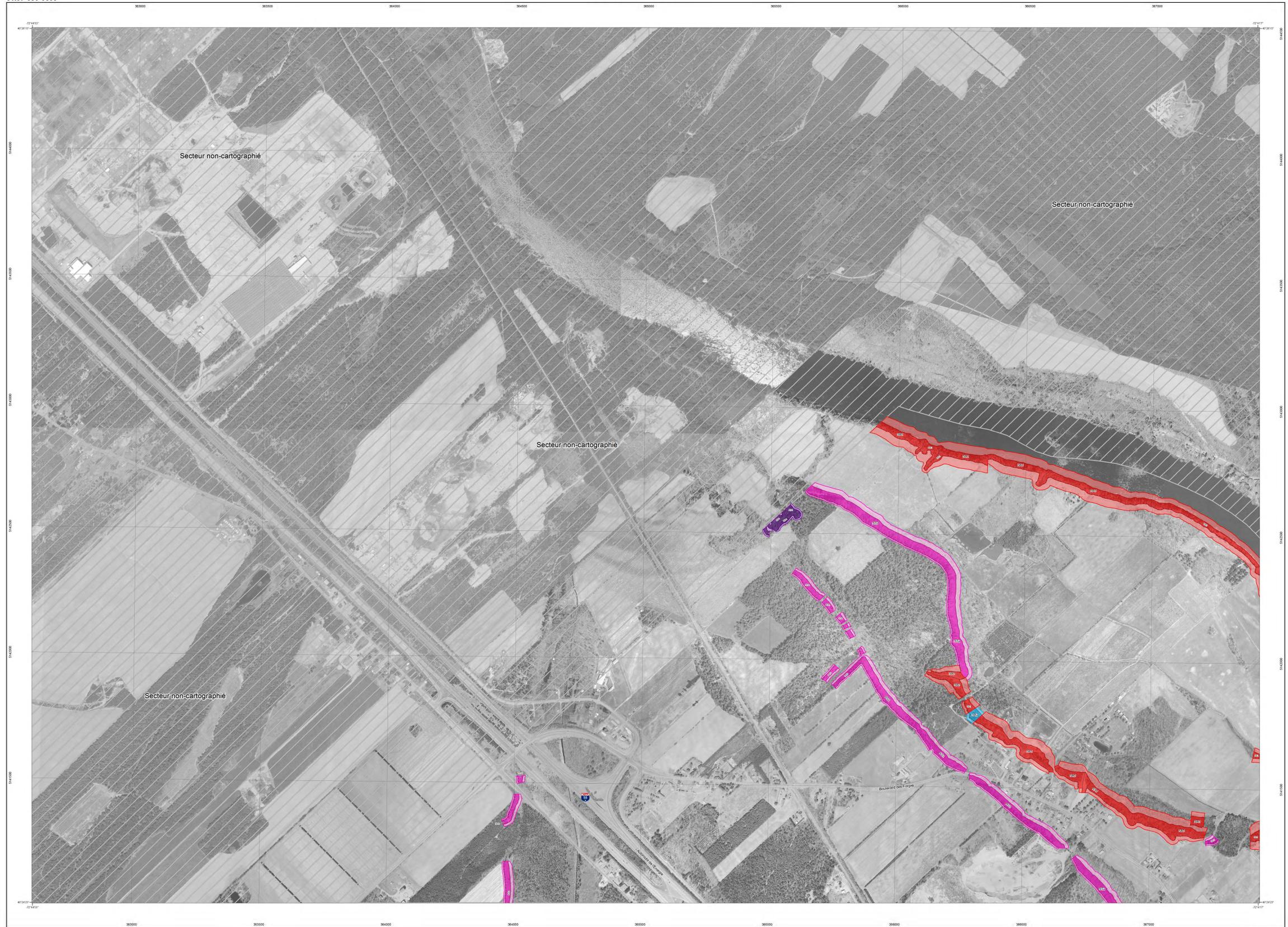


Marchand

31107-050-0605



31107-050-0605



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Z1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Z2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sans sites aux interventions d'origine anthropique.
- Z3** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Z4** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

Note: Les zones bornées correspondent aux talus anciens que les zones claires représentent les bandes de protection à la base des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Z5** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- Z6** Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'avalanche de débris provenant des zones RAT Sommet.

Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain de grande étendue

- Z7** Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Z8** Zone située à l'embouchure d'un ruisseau, susceptible d'être affectée par l'avalanche de débris hétérogènes ou de rochers importants.
- Z9** Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain, susceptible d'être affectée par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.

Autres symboles:

- Sommeil de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aérien

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et des techniques utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à être affecté à un tel événement. Respectivement, un site localisé à l'extérieur des limites d'une zone n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique: Métrique transverse modifiée (MTM), zone 66 3°, système de coordonnées planes du Québec (SCQP), base 6
 Longitude d'origine (méridien central): 73°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur): 0°
 Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle: 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 100 200 300 400 500 m

1/5000

Sources

Données
 Réseaux géotechniques de terrain
 Hypométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté
 Orthophotographies numériques

Organisme
 Ministère des Transports du Québec
 Ville de Trois-Rivières
 Ville de Trois-Rivières
 Gouvernement du Québec

Date | Année
 2012 et 2013
 4, 7 et 18 novembre 2011
 25 août et 11 mai 2009
 13 juin et 22 août 2008

Réalisation
 Production: Ministère des Transports du Québec
 Directeur de fabrication des cartes: Service de la géomatique et de la géologie
 Version: 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec
 Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2014

Règlement sur le zonage (2010, c. 26)
 Chapitre III
Zones potentiellement exposées aux glissements de terrains
 Carte de contraintes
 (Articles 1 et 5 à 7)
 Feuille no 1

Règlement de modification 2016, c. 5:
 Adoption: 15 janvier 2016
 Entrée en vigueur: 9 mars 2016

